

Province de Québec  
MRC d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 3 JUIN 2024 À 19 h 00, À LA SALLE MUNICIPALE, SITUÉE AU 1465, RUE PRINCIPALE À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARIO NOLIN, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro 1
Madame Marie-Josée Roulx	conseiller numéro 2
Monsieur Marco Couture	conseiller numéro 3
Monsieur Pierre Auger	conseillère numéro 4
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Mario Nolin, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

Est absente : Madame Brigitte Nadeau, conseillère numéro 5

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Mario Nolin, maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024;
4. Adoption des comptes à payer au 31 mai 2024;
5. Dépôt de la correspondance;
6. Période de questions ;
7. Demande de dérogation mineure pour un bâtiment accessoire - 1250 rang Leclerc;
8. Offre de service d'urbanisme-Rédaction Règlement de contrôle intérimaire provisoire des interventions pour des motifs liés à l'eau, secteur des Trois-Lacs;
9. Offre de service d'urbanisme Ajout d'usage d'habitation familiale et de maison jumelée;
10. Dépôt du plan d'intervention 2024 de la voirie locale;
11. Autorisation pour entretien de sablage au jet et sandblasting et peinture pour camion 10 roues Western Star;
12. Autorisation de signature Entente de services aux sinistrés - Société canadienne de la Croix-Rouge;
13. Refinancement, prêt temporaire numéro 1 - Caisse populaire Desjardins;
14. Autorisation de demande pour carte Visa- Direction générale;
15. Demande de traverses Municipales- Moto-Club Bois-Francs 2024-2025;
16. Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2024;
17. Acceptation du budget pour l'aménagement de balançoires;
18. Demande pour entretien de pelouse cours avant de l'Église;
19. Embauche au poste de directrice générale adjointe par intérim- Émilie Bazinet;
20. Divers
21. Période de questions ;
22. Levée de la séance.

2024-06-356

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis en bonne et due forme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marco Couture, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2024-06-357

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2024-06-358

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mai 2024 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant un montant de 55 903.31\$;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 207-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de la délégation du pouvoir d'autoriser certaines dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mai 2024 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant 55 903.31\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu :

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce \_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ 2024

Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière.

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

- Pétition concernant une demande dans le rang Hince
- Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)- MAMH
- Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ)- MAMH
- Invitation à nos célébrations 10-30 à Victoriaville- Festival de la truite de Victoriaville ;
- Octroi de pouvoirs supplémentaires- Gouvernement du Québec ;
- Présentation des 4 volets du FRR 2020-2025 ;
- Succession Marie-Alice Deshaies -Demande des déclarations de renseignements et de revenus de la fiducie pour les années d'imposition de 2019 à 2023- Agence Revenue du Canada ;

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19h 10 et s'est terminée à 19h 51.

2024-06-359

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE – 1250 RANG LECLERC**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande concerne la propriété sise au 1250, rang Leclerc en la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, plus précisément sur le lot 5 498 816 du cadastre du Québec, située dans la zone A-6 du plan de zonage de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a résolu par la résolution numéro 2020-06-145 adoptée à la majorité à la séance du 15 juin 2020 que toute personne intéressée pouvait

se faire entendre par le Conseil concernant cette demande, suivant une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel numéro 2020-0008 du 22 mars 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est de construire un agrandissement de 11.1m<sup>2</sup> d'un garage résidentiel détaché ayant une superficie de 89.2m<sup>2</sup> actuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie totale sera de 101.3 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence a une superficie de 136 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain a une superficie de 5 000 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** le garage, selon la réglementation municipale, pourrait avoir un maximum de 90m<sup>2</sup>. Ainsi, la construction excédera de 21.3 m<sup>2</sup> la superficie maximale autorisée par le *Règlement de zonage #2008-101*;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement de zonage #2008-101* indique :

5.4.2.1 Garage détaché et annexé du bâtiment principal

- i) *Un garage détaché devra être situé à au moins un mètre (1 m) de toutes lignes de lots et sa toiture ne devra être plus près que quarante-cinq (45 cm) des lignes de lots;*
- ii) *De plus, les garages détachés doivent être à une distance d'au moins trois (3) mètres du bâtiment principal;*
- iii) *La hauteur est limitée à celle du bâtiment principal;*
- iv) *Le garage doit être situé dans la cour arrière ou latérale;*
- v) *Le garage détaché peut avoir un appentis en saillie d'une superficie maximale de deux mètres cinquante (2,50 m<sup>2</sup>) pour fins d'entreposage de bois de chauffage ou de matériel temporaire. L'appentis en saillie devra être situé à un minimum d'un mètre (1 m) de toutes lignes de lots ;*
- vi) *Superficie des garages :*

**a) Terrain de 1499 m<sup>2</sup> et moins**

*La superficie maximale autorisée pour un usage résidentiel de classe h1, h4 et h5 est de 60 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal;*

**b) Terrain de 1500 m<sup>2</sup> et plus**

*La superficie maximale autorisée pour un usage résidentiel de classe h1, h4 et h5 est de 75 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal ou quatre-vingt-dix mètres carrés (90 m<sup>2</sup>);*

**c) Pour les usages de classes h2 et h3, la superficie maximale est de soixante mètres carrés (60 m<sup>2</sup>) pour l'ensemble des logements.**

**CONSIDÉRANT QUE :**

- 1. L'agrandissement complétera le garage de façons rectangulaire
- 2. Le garage sera situé en cour arrière, l'agrandissement n'est pas visible du chemin.
- 3. Le garage ne causera aucun préjudice aux voisins, ces derniers sont très éloignés.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande l'acceptation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marco Couture, appuyé par madame Marie-Josée Roulx, il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2024-06-360 OFFRE DE SERVICE D'URBANISME -RÉDACTION RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE PROVISOIRE DES INTERVENTIONS POUR DES MOTIFS LIÉS À L'EAU SECTEUR DES TROIS-LACS

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick désirent intervenir par règlementation à la problématique d'approvisionnement en eau dans le secteur des Trois-Lacs ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent être accompagnés par une firme d'urbanisme pour la rédaction d'un règlement de contrôle intérimaire provisoire des interventions pour des motifs liés à l'eau dans le secteur des Trois-Lacs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Auger appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'accepter l'offre de service de Exp pour un mandat réalisé selon un budget horaire de 125\$/h avec un maximum de 3 500\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-06-361 OFFRE DE SERVICE D'URBANISME – AJOUT D'USAGE D'HABITATION BIFAMILIALE ET de MAISON JUMELÉE

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent ajouter l'usage d'habitation bifamiliale et l'usage d'habitation unifamiliale jumelé dans le secteur des Trois-Lacs ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent ajouter l'usage d'habitation unifamiliale jumelée à l'intérieur du périmètre du noyau villageois aux endroits où cela est possible ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Auger appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu d'accepter l'offre de service EXP pour un mandat réalisé selon un budget horaire de 125\$/h avec un maximum de 3 500\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-06-362 DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION 2024 VOIRIE LOCALE

Il est proposé par monsieur Pierre Lenoir appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu d'accepter le dépôt du plan d'intervention 2024 pour la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-06-263 AUTORISATION POUR ENTRETIEN DE SABLAGE AU JET ET « SANDBLASTING » ET PEINTURE POUR LE CAMION 10 ROUES WESTERN STAR

**CONSIDÉRANT QUE** des signes de rouille débutent sur le camion Wester Star ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent faire un entretien rapidement pour arrêter la détérioration de la carrosserie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'autoriser les frais estimés à 5 000\$ maximum pour l'entretien de sablage au jet et « sanblasting » et la peinture aux endroits rouillés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-06-364 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE

**ATTENDU QUE** les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes* ;

**ATTENDU QUE** les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

**ATTENDU** la résolution numéro 2020-06-129 adoptée lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2020 autorisant la signature de l'entente;

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

**ATTENDU QUE** la contribution de la Ville sera de 225.00\$ par habitant pour une période d'un an ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marco Couture appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu **QUE** :

**D'AUTORISER** monsieur Mario Nolin, maire et la directrice générale de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de 2 ans à compter de la date de 1 juin 2024 par les représentants de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2024-06-365

**REFINANCEMENT DU PRÊT TEMPORAIRE NUMÉRO 1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** le prêt temporaire numéro 1 à la caisse populaire Desjardins est à échéance depuis le 14 juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le prêt numéro 1 doit demeurer actif jusqu'à la réception finale des subventions et du règlement d'emprunt liés au financement,

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Pierre Lenoir appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu de refinancer pour une période d'un an le prêt temporaire numéro 1 à la Caisse populaire Desjardins;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2024-06-366

**AUTORISATION POUR DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT VISA DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est proposé par madame Marie-Josée Roulx appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'autoriser une demande d'une carte de crédit Visa pour la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick au nom de madame Julie Paris, directrice générale et greffière trésorière pour un montant de 6 000.00\$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2024-06-367

**DEMANDE DE TRAVERSES MUNICIPALES - MOTO-CLUB BOIS-FRANCS 2024-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de Moto-Club Bois-Francis Inc. présente une demande de renouvellement afin d'obtenir l'autorisation de circuler sur certaines rues, rangs et routes de la municipalité de St-Rémi-de-Tingwick pour les sentiers 4 saisons;

**CONSIDÉRANT QUE** les voies de circulation visées sont : rue Hamel (0.1 km), Boul. Nolin (1.8 km), rang Hince (1.88 km), rang Leclerc (3,54 km et une traverse), Rang Vallières (8,25 km), et chemin St-Rémi (1.61 km);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de Moto-Club Bois-Francs Inc. présente cette demande pour l'année 2024-2025

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Marco Couture, il est résolu;

**QUE** le Club Moto-Club Bois-Francs Inc. soit autorisé à circuler et à traverser les rues, rangs ou routes de la municipalité pour les 4 saisons des années 2024-2025, 2026-2027 et 2027-2028;

**QUE** le conseil se garde le droit de révoquer ces périodes s'il y a un changement de routes à la suite de la perte de droits de passages ou changement de routes et le non-respect des normes en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2024-06-368

**RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU 1<sup>ER</sup> AU 7 JUIN 2024**

**CONSIDÉRANT** l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT** que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

**CONSIDÉRANT** que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2024;

Il est proposé par madame Marie-Josée Roulx appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-06-369

**AUTORISATION DE BUDGET POUR L'AMÉNAGEMENT DE BALANÇOIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent que l'aménagement du parc Rock-Dion soit sécuritaire afin d'éviter des blessures ;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion d'un aménagement sécuritaire contribue au sain développement des enfants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Marie-Josée Proulx et résolu d'autoriser un budget de 5 000\$ pour l'aménagement de bois traité et de sable spécialisé pour les aires de jeux par emplacement, soit le parc Rock-Dion et le parc au Trois-Lacs

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2024-06-370

**DEMANDE POUR ENTRETIEN DE TERRAIN AVANT DE L'ÉGLISE**

Il est proposé par monsieur Pierre Auger appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'accepter la demande de la Fabrique pour l'entretien avant de l'église de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2024-06-371

**EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM- MADAME ÉMILIE BAZINET**

**CONSIDÉRANT** L'absence temporaire de madame Christine Bélisle directrice générale adjointe ;

Il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu d'embaucher madame Émilie Bazinet comme Directrice générale adjointe par intérim durant la période d'absence de madame Bélisle.

**QUE** le maire, monsieur Mario Nolin soit autorisé à signer un contrat de travail avec madame Émilie Bazinet.

**DEUXIEME PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions a débuté à 20h 06 et s'est terminée à 20h22.

2024-06-371

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir appuyé par monsieur Alain Groleau de lever de la séance à 20 h 23.

«Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

---

Mario Nolin  
Maire

---

Julie Paris  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

